DATES DE PAIEMENT DE L'AFEV										
L	М	М	J	V	S	D				
	1	2	3	4	5	6				
7	8	9	10	11	12	13				
14	15	16	17	18	19	20				
21	22	23	24	25	26	27				
<u>28</u>	<u>29</u>	<u>30</u>	<u>31</u>							

### Le 9

Date butoir pour l'envoi des **Notes de frais complètes** 

- → fichier(s) excel au format excel
- → justificatif(s)de paiement

#### Le 15

Règlement des Notes de frais

## Entre le 28 et 31

Règlement des Indemnités de 114,85 € de l'AFEV

Les premières et les dernières indemnités sont proratisées

DATES DE PAIEMENT DE L'ASP									
L	М	М	J	٧	S	D			
					1	2			
3	4	5	6	7	8	9			
10	11	12	13	14	15	16			
17	18	<u>19</u>	20*	21	22	<u>23</u>			
<u>24</u>	25	26	27	28	29	30			
31									

#### Entre le 19 et 24

- → Règlement des Indemnités de 504,98 € de l'ASP.
- → Règlement de la Majoration de 114,95 € pour les volontaires boursiers échelon 5 ou plus & les volontaires bénéficiaires du RSA.
  Les premières et les dernières indemnités sont proratisées.

# Mise en paiement des premières indemnités\*

Contrat envoyé à l'ASP avant le 20 du mois en cours

→ Règlement le dernier jour du mois en cours.

### Contrat envoyé à l'ASP après le 20 du mois en cours

→ Règlement dans les quinze premiers jours du mois suivant.

#### Exemple:

- ☑ Si le contrat est envoyé le 11/01/2024, le règlement des premières indemnités se fera le 31/01/2024.
- ☑ Si le contrat est envoyé le 27/01/2024, le règlement des premières indemnités se fera dans les quinze premiers jours de février 2024.